
L'aide au développement face à la guerre

Jean-Bernard Véron

Mai 2008



**Centre
des études de sécurité**



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux. L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et économiques, chercheurs et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au coeur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 978-2-86592-327-4
© Tous droits réservés, Ifri, 2008

IFRI
27 RUE DE LA PROCESSION
75740 PARIS CEDEX 15 - FRANCE
TÉL. : 33 (0)1 40 61 60 00
Email: ifri@ifri.org

IFRI-BRUXELLES
RUE MARIE-THÉRÈSE, 21
1000 - BRUXELLES, BELGIQUE
TÉL. : 00 + (32) 2 238 51 10
Email: info.bruxelles@ifri.org

SITE INTERNET : www.ifri.org

« Focus stratégique »

Les questions de sécurité exigent désormais une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection « **Focus stratégique** », d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, « **Focus stratégique** » fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de Recherche sur la Défense (LRD).

L'auteur :

Jean-Bernard Véron, conseiller du directeur de la stratégie de l'Agence française de développement, est responsable de la cellule prévention des crises et sortie de conflit de l'Agence.

Sommaire

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	5
LES CHEMINEMENTS DE L'AIDE	9
DES MISSIONS D'UNE AMBITION CROISSANTE	10
<i>L'aide humanitaire</i>	10
<i>La reconstruction en sortie de conflit.....</i>	13
<i>La prévention des conflits.....</i>	14
LE NOUVEAU PARADIGME SECURITAIRE.....	14
<i>Sécurité et développement.....</i>	14
<i>L'évolution des opérations de stabilisation.....</i>	16
DES ANALYSES ET DES DOCTRINES POUR L'ACTION	19
POURQUOI LES ETATS SONT-ILS INSTABLES ?	19
<i>Les causes de la conflictualité.....</i>	19
<i>La « fragilité »</i>	21
LES DOCTRINES OPERATIONNELLES	22
LE TEST DE LA REALITE	24
AMBITIONS VARIABLES ET RESULTATS INEGAUX	25
LES PROGRAMMES DE SORTIE DE CONFLIT.....	25
LES RAISONS DE L'ECHEC RELATIF DES PROGRAMMES.....	27
<i>Des programmes peu adéquats</i>	27
<i>Les faiblesses de méthode.....</i>	29
QUELQUES CAS D'ESPECE	30
CONCLUSION	33
REFERENCES.....	35
INFORMATIONS AUX LECTEURS	39

Introduction

Les thèmes de la guerre dans les pays du Sud¹ ou, dans ces mêmes pays, des fragilités potentiellement conflictuelles², sont désormais au premier plan des préoccupations de la « communauté internationale » qui s'efforce d'y apporter des réponses appropriées. Ce sont là des problématiques complexes qui interpellent différentes catégories d'acteurs, dont ceux qui dispensent l'aide au développement³. Nombre de ces derniers, avec les outils qui sont les leurs, sont désormais enrôlés dans la recherche et la mise en œuvre de réponses, d'où de nouvelles missions qui viennent enrichir la finalité de l'aide, au côté de l'appui à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté, l'une et l'autre dans une optique de développement durable.

L'aide n'a que progressivement pénétré les champs de la conflictualité et de la « fragilité », selon trois axes qui se confortent plus ou moins mutuellement. Le premier est l'affirmation du rôle et de la légitimité de l'aide dans des contextes conflictuels⁴ afin de reconstruire les pays victimes de la guerre ou, mieux, de les empêcher d'y tomber. Le second axe est ce nouveau paradigme que les institutions dispensatrices de l'aide ont contribué à créer et qui lie les thèmes de la sécurité et du développement. Le troisième, enfin, est l'ambition de plus en plus « œcuménique » des opérations de stabilisation menées par la communauté internationale⁵, où l'aide tend à devenir une composante

¹ Appellation générique, équivalente ici à pays sous-développés ou en développement, par opposition aux pays développés.

² Jean-Marc Châtaigner et François Gaulme, « Agir en faveur des acteurs et des sociétés fragiles : Pour une vision renouvelée des enjeux de l'aide au développement dans la prévention et la gestion de crises », *document de travail*, n° 5, AFD, septembre 2005, p. 7-8.

³ Il faut entendre ici l'aide publique, qui exclut donc celle mise en œuvre par des acteurs privés (ONG et fondations). Ces agences de l'aide publique sont fort nombreuses et de taille ainsi que d'influence très inégales. Au nombre de celles qui comptent, il convient de citer le groupe de la Banque mondiale, les grandes banques régionales de développement (asiatique, interaméricaine et africaine), quelques agences bilatérales (Etats-Unis, Grande Bretagne, Allemagne, France pour les principales), sans omettre certaines institutions des pays du Golfe (Banque islamique de développement, Fonds du Koweït) ou de pays émergents tels que la Chine.

⁴ L'expression « contextes conflictuels » renvoie non seulement à des conflits déclarés et des sorties de conflits, mais également à ces situations « fragiles » qui peuvent dégénérer en conflits.

⁵ Par communauté internationale on doit comprendre, dans ce cas, une collectivité d'acteurs réunissant des pays, généralement du Nord mais pas exclusivement,

obligée aux côtés de l'action militaire et diplomatique ; elle est, de ce fait, assujettie à la finalité desdites opérations qui, par-delà la cessation des affrontements et la mise sur pied d'une solution politique, visent à construire la paix.

En parallèle, en effet, les interventions militaires récentes dans les pays du sud se caractérisent par une présence longue sur les théâtres de crise, au point d'apparaître comme un enlèvement. Il est ainsi devenu de plus en plus clair que la phase dite « coercitive », celle qui focalisait traditionnellement l'attention des appareils militaires, était à maints égards la plus aisée à conduire, mais qu'elle ne produisait pas par elle-même une paix durable. Il a donc fallu s'engager plus encore dans la durée et se recentrer sur les phases de stabilisation et de reconstruction, afin de capitaliser sur la cessation des hostilités proprement dites et, dans la mesure du possible, d'en traiter les causes⁶.

Fruit d'une convergence progressive de vues entre les acteurs dispensateurs de l'aide et ceux, militaires et diplomates, plutôt positionnés sur des questions de sécurité, cette évolution est le produit, tout à la fois, des missions confiées à l'aide par ses mandants, c'est-à-dire pour l'essentiel les gouvernements des pays qui la dispensent, et de la recherche par les agences d'aide de nouveaux champs d'action, sur lesquels fonder leur légitimité institutionnelle. Elle ne va cependant pas de soi et soulève encore certaines réserves au sein de ces agences : force est en effet de constater que ce nouvel « agenda » est diversement pris en compte selon les pays et agences en question. Il ne fait pas problème aux Etats-Unis, où la tutelle du Département d'Etat sur l'USAID⁷ a été récemment renforcée, mais il se heurte encore, par exemple chez le DFID⁸ britannique, au primat de la lutte contre la pauvreté.

Nonobstant ces réticences, les préoccupations et interventions de la « communauté internationale » en matière de conflictualité et de « fragilité » s'inscrivent désormais dans le champ plus large de la sécurité. Cela vaut tant pour les pays du Sud considérés individuellement, dans lesquels les conflits sont perçus comme un obstacle au développement, que pour des espaces géographiques plus vastes du fait des externalités négatives que produit la guerre dans son environnement régional, voire à l'échelle de la planète tout entière⁹. L'implication de l'aide dans la

ainsi que des institutions multilatérales, soit mondiale (Nations Unies), soit régionales (OTAN ou Union africaine, par exemple).

⁶ Mary Kaldor, *New and Old Wars: Organized Violence in a Global Era*, Cambridge : Polity Press, 1998.

⁷ *United States Agency for International Development*.

⁸ *Department For International Development*.

⁹ Cette production d'externalités négatives a été fortement mise en avant depuis les attentats de septembre 2001 aux Etats-Unis, en lien avec la question du terrorisme transfrontalier. Mais y figurent également d'une part toutes espèces de trafics (drogues, armes, etc.), qui prolifèrent à la périphérie des conflits ou tirent partie de la fragilité de certains Etats et, d'autre part, diverses conséquences désastreuses sur le plan humanitaire (populations de réfugiés et de déplacés, extension des pandémies).

problématique des conflits se caractérise ainsi par la montée en puissance d'une finalité nouvelle qui embrasse, souvent simultanément, la reconstruction au sens large du terme, en sortie de conflit, et la prévention, et ce au sein d'interventions internationales à composantes multiples.

Afin de comprendre cette évolution et d'en évaluer les résultats, il convient tout d'abord de retracer le cheminement intellectuel suivi, puis d'examiner plus précisément les distinctions qui structurent le champ de l'aide ainsi que les concepts et les outils mobilisés par les spécialistes du développement. En adaptant ses interventions à cette nouvelle finalité, l'aide s'appuie en effet sur des analyses qui insistent sur les causes de la conflictualité et les racines de la fragilité dans les pays du Sud, puis élabore en conséquence des doctrines pour l'action, elles-mêmes déclinées en programmes et appliquées sur le terrain. Mises à l'épreuve des faits, ces doctrines peinent toutefois à démontrer leur efficacité.

Les cheminements de l'aide

A l'exception de quelques vastes programmes de reconstruction marqués au sceau de la guerre froide, tels le plan Marshall en Europe occidentale dans la seconde moitié des années 1940 ou la reconstruction de la Corée du Sud dix ans plus tard, l'aide ne s'engagea que tardivement sur ces nouveaux chemins¹⁰. Plus précisément, elle attendit pour ce faire la chute du Mur de Berlin. Cette timidité tenait sans doute à une certaine aversion, voire une aversion certaine, devant le conflit dont l'aide ne pouvait attendre que le dé-tricotage de ce qu'elle s'employait à construire, c'est-à-dire du développement. Cela résultait également d'une vraie modestie, qui la conduisait à douter de sa capacité, sinon à rebâtir ce qui avait été détruit, du moins à avoir quelque capacité préventive que ce fût. Enfin, les interventions de la « communauté internationale » dans des pays en sortie de conflit, généralement sous l'égide des Nations Unies, se limitaient alors à des actions d'interposition ou de surveillance faisant appel à des moyens militaires, en accompagnement d'une activité diplomatique. Tel fut le cas, par exemple, dans le cadre de quelques unes des guerres opposant Israël à ses voisins ou pendant la période de troubles qui suivit l'indépendance du Congo ex-belge ou encore lors de la crise cyprite de 1974. La première opération de « construction de la paix » impliquant l'aide aux côtés des militaires et des diplomates est donc relativement récente. C'est celle conduite au Cambodge au lendemain des Accords de Paris de 1991, qui précéda de peu celle qui fut mise en œuvre au Mozambique au terme d'une longue guerre civile entre le gouvernement de Maputo et la RENAMO. Ces deux exemples quasi simultanés sont une des conséquences de la dislocation du camp socialiste, laquelle permit aux Nations Unies de s'affranchir, au moins partiellement, de la paralysie créée auparavant par la confrontation quasi systématique entre les deux blocs. Ils dénotent donc le renforcement du rôle de l'ONU, qui ouvrit la voie, successivement, aux institutions de Bretton Woods, et singulièrement la Banque mondiale, puis à des acteurs bilatéraux, au tout premier rang desquels les Britanniques. En parallèle, le contenu des interventions internationales a évolué dans le sens d'un élargissement du spectre

¹⁰ Ce cheminement historique de l'aide s'inscrit lui-même dans une évolution plus profonde dont les étapes furent, très sommairement :

- l'aide comme outil géopolitique utilisé par chacun des deux camps tout au long de la guerre froide, pour défendre son pré carré et s'attacher des loyautés parmi les pays du Sud ;
- la remise en cause de l'aide, au nom de son insuffisante efficacité, après la chute du Mur de Berlin et jusqu'à la fin des années 1990 ;
- son retour en grâce, par le biais de la lutte contre la pauvreté (cf. les Objectifs du millénaire pour le développement, solennellement proclamés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000).

d'action. Les missions dévolues aux spécialistes du développement et de l'humanitaire paraissent ainsi de plus en plus ambitieuses.

Des missions d'une ambition croissante

Par delà l'objectif initial consistant à prodiguer une assistance d'urgence à des populations en détresse, les interventions des acteurs de l'aide s'inscrivent dans cette phase délicate, qu'est la sortie de crise et visent, dans l'idéal, à prévenir l'apparition – ou la reprise – du conflit.

L'aide humanitaire

Bien que l'assistance humanitaire apportée aux populations victimes des conflits n'entre pas (pas encore ?) dans la même catégorie que l'aide au développement, son cas mérite qu'on s'y arrête du double fait qu'elle est, elle aussi, l'objet de tentatives d'intégration dans les interventions à composantes multiples de la communauté internationale et que, depuis longtemps présente dans le champ conflictuel, elle illustre certains des problèmes auxquels l'aide au développement est aujourd'hui confrontée.

L'aversion initiale de l'aide vis-à-vis de la guerre doit être nuancée si l'on considère sa composante humanitaire. Celle-ci, tout au contraire, y trouve son terrain de prédilection. Elle y réussit plutôt bien pour trois raisons.

La première de ces raisons est que son mandat est simple, ciblé et robuste¹¹ : soulager les souffrances humaines en portant secours aux populations en détresse, soit en couvrant certains besoins vitaux, tels que l'alimentation et la santé, soit en militant pour le respect du droit humanitaire. La seconde raison est sa capacité à travailler dans les situations les plus troublées, du fait de l'expérience accumulée d'une guerre à l'autre et de l'affirmation de sa neutralité vis-à-vis des parties qui s'affrontent, même si cette affirmation ne va pas toujours de soi comme, par exemple, pendant la guerre du Biafra¹². La troisième, enfin, est l'excellente image dont elle bénéficie, en particulier dans les opinions publiques. Fondée sur l'évidence de ses objectifs et leur dimension compassionnelle, et soigneusement cultivée par une communication de qualité¹³, cette image lui permet de se construire une forte légitimité et de mobiliser aisément des ressources financières abondantes, même hors contributions des Etats.

¹¹ Dans ses grandes lignes, il reste aujourd'hui ce qu'il était lorsque Henri Dunant créa la Croix Rouge en 1864, au lendemain de la bataille de Solferino.

¹² Ce conflit a vu certaines ONG participer, à tout le moins indirectement, au combat des insurgés repliés dans le réduit biafrais contre les troupes du gouvernement nigérian, en fournissant des vivres qui permirent à ce réduit de prolonger sa résistance. On notera également que la guerre du Biafra est à l'origine de Médecins sans frontières.

¹³ Cf. le mythe du *french doctor* ou l'exploitation de « l'effet CNN ».

Cela étant, la simplicité apparente et le discours assuré de l'aide humanitaire recouvrent plusieurs questions épineuses, dont certaines naissent de son exercice dans l'espace du conflit. Il en est ainsi de son implication, à son corps défendant, dans le conflit en question, quand les ressources qu'elle apporte sont pillées ou détournées par les factions opposées qui les utilisent pour entretenir leurs troupes, rallier à elles les populations civiles ou affamer le camp adverse¹⁴. De ce point de vue, la Somalie au début des années 1990 constitue un exemple emblématique de ce genre de détournement. Un peu moins « innocentes » sont les situations dans lesquelles l'aide humanitaire entretient une population de personnes déplacées dans des camps de regroupement, où l'un ou l'autre des belligérants vient puiser ses troupes. Il en fut ainsi au temps des Khmers Rouges, dans les camps installés en Thaïlande près de la frontière avec le Cambodge. Tel fut également le cas au lendemain de l'effondrement du régime du Président Habyarimana en 1994 au Rwanda, quand les mouvements armés chassés du pouvoir et opposés au nouveau régime de Kigali recrutaient des combattants dans les camps de réfugiés implantés dans ce qui était alors le Zaïre, accueillant les populations hutu ayant fui leur pays. Tel l'est encore aujourd'hui, de part et d'autre de la frontière entre le Tchad oriental et le Darfour, dans les camps de réfugiés et de déplacés que gèrent agences des Nations Unies et ONG humanitaires, et où se « servent » tant les rebelles que les forces armées régulières de ces deux pays. Plus généralement, les relations entre parties en conflit et organismes humanitaires sont le lieu de multiples manipulations nées des retournements de la situation de belligérance, ainsi que l'illustre la succession des autorisations et interdictions de l'aide pendant la guerre civile au sud Soudan, et ce par l'un et l'autre des deux camps en présence¹⁵.

Une seconde question délicate concernant l'aide humanitaire en situation de conflit est celle de son implication politique avérée. Cette implication peut prendre deux formes, dont la plus ancienne tourne autour du principe d'ingérence. Sous couvert d'un droit ou, avec une connotation plus interventionniste, d'un devoir, ce principe a été mis en avant dès le début des années 1990, là encore en Somalie, pour justifier une action de la communauté internationale en faveur des populations civiles, action appuyée sur l'usage de la force militaire qui semblait indispensable à la délivrance des secours. Réponse en quelque sorte du berger à la bergère, l'enrôlement de l'aide humanitaire dans des opérations intégrées comportant des composantes diplomatiques et militaires, en appui à la finalité desdites opérations et donc soumise à elle, est une pratique qui désormais ne se cache plus malgré les protestations de certains tels que le CICR¹⁶ ou, en France, les ONG humanitaires¹⁷. L'intervention en Afghanistan, sous le double parapluie de l'ONU et des Etats-Unis, est non pas le premier cas de ce type, car on en trouverait plusieurs exemples

¹⁴ Jean-Christophe Rufin, *Le piège humanitaire*, Paris : J.-C. Lattès, 1986.

¹⁵ Mark Duffield, *Global Governance and the New Wars : The Merging of Development and Security*, London : Zed Books, 2001.

¹⁶ Comité international de la croix rouge.

¹⁷ Les ONG dénoncent ce « mélange des genres », au motif qu'elles cessent alors d'être perçues comme neutres dans le conflit, d'où un accès plus difficile aux populations civiles et des risques accrus pour leur personnel.

antérieurs¹⁸, mais le premier dans lequel cette nouvelle architecture cherche à coordonner exhaustivement l'action de tous les acteurs présents sur le terrain, afin de l'assujettir à une finalité clairement politique. Ces tentatives sont cependant loin d'être couronnées de succès, en raison des réticences des acteurs humanitaires et des mécomptes des structures d'intervention associant ces différentes catégories d'acteurs¹⁹.

Il est d'ailleurs piquant de noter que, toujours en Afghanistan et après le retrait des troupes soviétiques, l'implication forte de certains pays, tels que les Etats-Unis ou l'Arabie Saoudite aux côtés de la résistance, fut suivie, de la part de ces mêmes pays, d'une phase de retrait et de désintérêt marqué, à peine tempérée par le maintien d'un « service minimum » dévolu aux seuls acteurs humanitaires.

La dernière question épineuse à laquelle est confrontée l'aide humanitaire se révèle plus technique. C'est celle de son articulation avec les étapes qui suivent la phase d'urgence de délivrance de biens et de services vitaux aux populations affectées et, en particulier, cette « zone grise » dans laquelle ni les acteurs humanitaires ni les agences d'aide ne peuvent ou ne savent comment se passer le relais. En effet, la reconstruction et la reprise de l'appui au développement sont, jusqu'à un certain point, prédéterminées par la manière dont a été administrée l'aide humanitaire. Tel est le cas, par exemple, de l'impact de cette dernière sur le redémarrage de l'agriculture, selon que les aliments distribués ont été achetés sur place ou importés. Il en est parfois de même dans la difficile cohabitation entre des ONG apportant des soins médicaux et une administration de la santé publique qui cherche à se reconstruire²⁰. L'impossibilité de séparer rigoureusement les phases successives d'assistance humanitaire, de reconstruction/réinstallation des populations déplacées et de reprise du développement, ou autrement dit l'abandon du *continuum* (selon une approche où les phases se succèdent) pour le *contiguum* (simultanéité des phases en question)²¹, est d'ailleurs reconnue soit sous une forme institutionnelle quand un même organisme est en charge de ces différentes phases, comme aux Etats-Unis avec l'USAID ou au Royaume-Uni avec le DFID, soit lorsque les organismes d'assistance

¹⁸ Comme le mirent en pratique, dans les années 1950 et 1960, la France en Algérie et les Britanniques en Malaisie puis, plus tard, les Américains au Vietnam. Paul Haeri et Laurent Fromaget, « Stabiliser autrement. Les équipes provinciales de reconstruction en Afghanistan », *Focus Stratégiques*, Paris : Institut Français des Relations Internationales, janvier 2008.

¹⁹ Sous la forme des PRT (*Provincial Reconstruction Teams*), qui regroupent d'une part militaires, acteurs de l'aide humanitaire et opérateurs de développement et, d'autre part, étrangers et autorités locales.

²⁰ Tel fut, et reste partiellement le cas, en Afghanistan selon que l'on privilégie l'efficacité immédiate, et donc le recours aux pratiques rodées et aux moyens conséquents des ONG étrangères, ou l'appropriation par les structures locales en conformité avec les Principes d'intervention dans les Etats fragiles du Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui dictent de mettre l'accent sur la reconstruction, toujours longue, desdites structures.

²¹ Cf. les travaux de l'ONG Urgence, Réhabilitation, Développement : François Grunewald et Véronique De Geoffroy, *Les dangers et incohérences des approches normatives pour l'aide humanitaire*, Paris : Groupe URD, 2000.

humanitaire s'essaient à mettre en place des opérations de développement.

La reconstruction en sortie de conflit

Après la fourniture de secours d'urgence, la seconde mission assignée à l'aide, pour peu que le conflit ait été réglé ou, à tout le moins, que la violence armée ait cessé, est la reconstruction de ce qui a été détruit, infrastructures et équipements de tous ordres, la remise en route des services sociaux de bases (éducation, santé, eau potable) et l'appui à la relance des activités économiques.

Ce sont là des domaines qui sont, en quelque sorte, le pain quotidien de l'aide au développement. Les actions qu'elle y mène font appel aux mêmes outils et aux mêmes approches que ceux qu'elle met en œuvre en situation de paix. Les difficultés rencontrées, ou les défis à relever, devraient donc être, *mutatis mutandis*, du même ordre. Tel n'est pas toujours le cas.

Une première raison de ces difficultés a trait, comme indiqué ci-dessus, au problème de l'articulation avec l'aide d'urgence. Une seconde raison est l'émergence, parallèlement aux reconstructions physiques, d'une obligation et d'une ambition. L'obligation consiste à devoir étendre le périmètre de la reconstruction à tout ou partie de l'appareil d'Etat, soit qu'il ait été gravement délabré par le conflit, et donc incapable d'exercer ses missions régaliennes²² ou de délivrance de services aux populations, soit que l'on tire parti de ce délabrement pour en réformer plus ou moins profondément les modes de fonctionnement – ce qui peut aller jusqu'aux modalités d'exercice du pouvoir politique et de désignation de ceux qui le détiennent, généralement en mettant en place un système fondé sur la démocratie électorale. Tel a été le cas, avec des résultats pour le moins mitigés, au Burundi en 1993, au terme de la première guerre civile, en Afghanistan au lendemain de la chute du régime des Taliban ou en Irak après l'invasion américaine de 2003.

Quant à l'ambition, elle consiste à aller au-delà des actions de réparation et de relance, dans le but de traiter les causes du conflit. En effet, ces causes, ou certaines d'entre elles, ne disparaissent généralement pas avec la fin des hostilités. La situation restant de ce fait longtemps incertaine²³, la communauté internationale s'efforce désormais non seulement de mettre un terme au conflit, mais également d'en éviter la résurgence. Elle emploie, pour ce faire, des outils principalement

²² Par missions régaliennes, il faut entendre le contrôle du territoire, la protection des biens et des personnes et l'exercice de la justice. De la capacité de l'Etat à remplir ces missions dépend, entre autres, le calendrier de retrait d'éventuelles forces extérieures (Casques bleus ou autres).

²³ Selon les travaux de P. Collier, il y aurait une chance sur deux pour qu'un pays sortant d'un conflit y retombe dans les cinq années suivantes. Paul Collier (et alii), *Breaking the Conflict Trap: Civil Wars and Development Policy*, Oxford and Washington D.C.: Oxford University Press and The World Bank, 2003.

diplomatiques et militaires, afin de faire émerger et d'appuyer une solution politique. Mais la nécessité de passer du temps court de la résolution de la crise ou de son gel, au temps long du traitement de ses causes structurelles a naturellement conduit à y impliquer l'aide au développement qui par nature et mandat se déploie dans la durée. Un pas plus avant conduit cette dernière à ambitionner un rôle préventif, de façon à empêcher *ex ante* que le conflit n'éclate.

La prévention des conflits

Cet objectif de prévention *ex ante* n'est entré que progressivement dans le champ d'intervention de l'aide, en raison notamment d'un phénomène de myopie de la communauté internationale, pour laquelle un conflit qui n'a pas éclaté n'éclatera peut-être jamais, ce qui rend malaisé la mobilisation de ressources dans le but de le prévenir. A ceci s'ajoute l'éventuelle susceptibilité des dirigeants locaux, qui peuvent fort bien ne pas goûter que leur pays soit rangé dans la catégorie des Etats fragiles. Nonobstant ces obstacles, le coût souvent exorbitant des interventions à chaud et l'extrême difficulté pour stabiliser durablement les pays en sortie de conflit ont progressivement convaincu les décideurs que des dépenses de prévention pouvaient avoir une très forte « rentabilité ».

Inscrites *ab initio* dans l'accompagnement d'interventions diplomatiques et militaires, telles qu'en Afghanistan, au Liberia ou en Sierra Leone, les stratégies des opérateurs de l'aide les plus innovants, comme le DFID et l'USAID, voire la Banque mondiale, se donnent donc désormais pour finalité de bâtir, dans les pays fragiles ou instables, des configurations économiques, sociales et même politiques moins porteuses de conflits, et d'y conforter les mécanismes de régulation pacifique des différends, souvent en s'appuyant sur la société civile ou ce qu'il est convenu d'appeler les pouvoirs traditionnels.

Cette ambition, proprement démiurgique, ne peut se déployer que sous la triple condition que la prévention, avant ou après le conflit, entre dans le champ d'action légitime reconnu aux acteurs de l'aide, que l'utilité de leurs interventions soit vérifiée et qu'ils parviennent à articuler ces dernières avec celles des autres opérateurs présents sur le terrain.

Le nouveau paradigme sécuritaire

Sécurité et développement

Ce nouveau paradigme, qui vise à nouer dans un même champ de problématique sous-développement et conflictualité et, par voie de

conséquence, développement et sécurité, a été porté sur le devant de la scène par le Royaume-Uni²⁴. Il offre trois points d'entrée.

Il s'appuie d'abord sur un constat d'évidence : l'antinomie entre conflit et développement. En effet, le conflit est synonyme d'aggravation de la pauvreté en raison d'une part de son impact négatif sur les activités économiques et, partant, sur les revenus et, d'autre part, de la précarisation des conditions de vie de celles des populations contraintes de devenir des déplacés intérieurs ou de se réfugier dans les pays voisins. En outre, il est destructeur du stock de capital, que ce capital soit physique, humain ou institutionnel. De ce fait, il sape les bases du développement futur. Cette relation avec la lutte contre la pauvreté est d'ailleurs fortement mise en avant par le DFID pour justifier son implication dans les contextes conflictuels. A ceci s'ajoute que le conflit crée un terreau favorable au développement d'activités illégales, notamment des économies de guerre²⁵, dont l'éradication s'avère lente et difficile.

Ce nouveau paradigme pose ensuite que l'état de sous-développement, générateur de manques, de frustrations et d'inégalités, est inévitablement producteur de tensions et de cassures dans la société concernée, elles-mêmes porteuses de conflictualité.

Le troisième point d'entrée du paradigme s'appuie sur l'extension du concept de sécurité, depuis la définition restrictive communément admise, qui circonscrit cette dernière à la sécurité physique des individus et des biens, jusqu'à la sécurité humaine qui, outre la sécurité physique *stricto sensu*, englobe un certain nombre de droits absents ou très insuffisamment assurés dans l'état de sous-développement. Le contenu en est variable, mais comprend au minimum le droit de vivre décemment de son travail, ainsi que celui d'être soigné et de recevoir une éducation. Ce droit tout à la fois de sortir de la pauvreté et de bénéficier des opportunités nécessaires pour ce faire²⁶ se combine généralement avec d'autres composantes qui, elles, relèvent des droits de l'Homme.

Quel que soit le point d'entrée dans ce paradigme, l'accepter revient à lier sécurité et développement, la première ne pouvant exister de manière stable et durable sans le second, et réciproquement. La conclusion naturelle, du point de vue des agences d'aide, est donc que l'action qu'ils conduisent en faveur du développement des pays pauvres est *ipso facto* productrice de sécurité, non seulement pour les pays en question, mais également à une échelle géographique plus vaste en raison des externalités négatives qui sont les fruits de l'insécurité et, plus encore, du conflit. Indépendamment de la justesse du raisonnement, il est abondamment utilisé pour justifier l'interventions desdites agences dans les situations de fragilité.

²⁴ Department For International Development, *Fighting Poverty to Build a Safer World: a Strategy for Security and Development*, London, 2005.

²⁵ Cf. infra.

²⁶ Armatya Sen, *Repenser l'inégalité*, Paris : Seuil, 2000.

L'évolution des opérations de stabilisation

Depuis la fin de la guerre froide, la doctrine et les pratiques des opérations de maintien de la paix²⁷, conduites sous l'égide des chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies, ont considérablement évolué. On en distingue désormais formellement quatre types.

Le premier est le « rétablissement de la paix » (ou *peacemaking* dans la terminologie onusienne), qui est un processus de règlement des différends par des voies pacifiques et où donc dominent les actions diplomatiques.

Le second type est le « maintien de la paix » (*peacekeeping*), qui est le mandat le plus courant des Nations Unies. Il s'appuie certes sur un déploiement de moyens militaires, mais avec l'accord des parties en conflit, et son objectif est avant tout de créer une zone tampon entre ces dernières - tel est, par exemple, le cas sur l'île de Chypre depuis 1974.

Le troisième est l'« imposition de la paix » (*peace enforcement*), qui recouvre des opérations visant à restaurer la paix, y compris par l'emploi de la force armée et donc contre le gré des belligérants. Contrairement au « maintien de la paix », « l'imposition de la paix » relève du chapitre VII de la Charte des Nations unies. Les interventions au Congo ex-belge au début des années 1960, puis presque un demi-siècle plus tard de nouveau dans ce même pays, ou encore en Somalie en 1993, en sont autant d'illustrations.

Le quatrième type, enfin, est la « construction de la paix » (*peace building*²⁸), définie par le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali dès 1992²⁹ comme « [...] la reconstruction des institutions et des infrastructures d'une nation qui a été déchirée par une guerre civile ou par des luttes armées ». Un consensus général s'est ainsi progressivement dégagé autour de l'idée que certaines conditions sont nécessaires à l'existence et à la préservation de la paix. Parmi ces conditions figurent un appareil d'Etat techniquement et financièrement fonctionnel, la possibilité de mener des activités économiques, et donc les infrastructures, politiques et institutions nécessaires pour ce faire, ainsi que le « remaillage » du capital social mis à mal par le conflit.

Il faut par ailleurs souligner que le « maintien de la paix » au sens strict, c'est-à-dire le déploiement de casques bleus sous l'égide des Nations unies, a été depuis une dizaine d'années complété par des « opérations de stabilisation » aux contours plus flous, mais qui clairement intègrent à la fois le maintien et l'imposition de la paix, et parfois même la

²⁷ International Relations and Security Network, *The Evolution of Peacekeeping*, 2006.

²⁸ Avec des variantes sémantique : *state building* à l'OTAN, *institutional building* pour l'Union européenne, *nation building* aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Les contenus cependant sont très voisins.

²⁹ Boutros Boutros-Ghali, *An Agenda for Peace*, New York : United Nations, 1992.

contre-insurrection, comme en Afghanistan. Ces opérations sont conduites soit par des organisation régionales de sécurité, telles que l'OTAN, soit directement au niveau national. Bien que bénéficiant le plus souvent de moyens militaires importants et d'un mandat « robuste », relevant du chapitre VII de la Charte des Nations unies, elles ne se sont pas moins heurtées à de très nombreuses difficultés, qui ont nourri le concept d'approche intégrée, c'est-à-dire combinant sécurisation et reconstruction, capacités militaires et savoir-faire civils. Les acteurs de la sécurité, de leur côté, en ont conclu qu'une démarche « unidimensionnelle » était insuffisante et que la reconstruction des institutions et la reprise des activités économiques étaient essentielles.

Il est clair que ces différents domaines entrent dans le champ de responsabilité des opérateurs de l'aide et permettent de lier les questions de reconstruction en sortie de conflit, de prévention, ainsi que de mise en place des fondements d'une paix durable.

Il faut également noter que, même si l'exposé « technique » de ces différentes approches n'en laisse rien paraître, la reconstruction projetée obéit à un modèle à peu près immuable, qui se caractérise par un Etat fort et raisonnablement efficient, un système politique de type démocratique, une économie libérale ainsi que l'ouverture commerciale et financière sur le monde extérieur³⁰, ce qui peut poser problème lorsque le modèle en question est par trop différent du *genus loci*.

Au bout du compte, cette évolution historique qui, d'une part, voit croître progressivement l'engagement opérationnel des agences d'aide dans les situations de conflictualité avérée ou potentielle (on parle dans ce dernier cas de fragilité), d'autre part pose que le développement est *in fine* un facteur de sécurité et, enfin, tend à intégrer l'aide comme une composante des actions de la communauté internationale visant à construire la paix ou à prévenir le déclenchement d'un conflit, est porteuse de défis redoutables pour cette catégorie d'acteurs. Les relever suppose un effort d'analyse de la conflictualité et de ses causes, de façon à construire sur des bases solides les doctrines d'intervention et à en tirer des programmes pertinents.

³⁰ Ce que Mark Duffield appelle la « paix libérale ». Mark Duffield, *Global Governance and the New Wars (...)*, op. cit.

Des analyses et des doctrines pour l'action

A partir du moment où l'objectif est non seulement de reconstruire un pays en sortie de conflit et d'y remettre en marche l'économie ainsi que les fonctions de base assurées par l'Etat, mais également de prévenir la reprise des hostilités, voire idéalement et *ex ante*, leur possible déclenchement, le point de départ est nécessairement une analyse des causes de la conflictualité et, dans la mesure où celle-ci résulte pour partie d'éléments de fragilité dans la société considérée, des racines de cette fragilité. Ce double diagnostic est difficile à dresser, parce que les facteurs explicatifs sont nombreux et que chaque situation est une combinaison spécifique desdits facteurs. Ou, pour le dire autrement, il n'existe pas de « grande théorie » explicative des guerres qui ait une portée universelle. En outre, le diagnostic est souvent « orienté » *a priori*. Tel est ainsi le cas de l'accent presque exclusif mis sur les « pathologies » associées au sous-développement du Sud, ce qui fait fi des causalités relevées par les thèses tiers-mondistes³¹, telles que l'héritage colonial ou l'intégration dans un système commercial mondial inégal. De ce fait, la recherche des causes ignore ou minimise les « responsabilités » du Nord³².

Cette première étape doit normalement déboucher sur la production de doctrines opérationnelles, c'est-à-dire capables de guider effectivement les interventions sur le terrain. Les doctrines en question sont fondées sur les diagnostics préalables, mais d'autres ingrédients entrent aussi en ligne de compte, en particulier diverses considérations politiques et idéologiques portées par les intervenants extérieurs. La construction de la paix est en effet un exercice d'ingénierie économique, sociale et politique, inévitablement porteur des normes de ceux qui la mettent en oeuvre et marqué par leurs propres intérêts nationaux.

Pourquoi les Etats sont-ils instables ?

Les causes de la conflictualité

Schématiquement, trois catégories de causes explicatives sont mises en avant, étant précisé que, dans la réalité, ces catégories se

³¹ Samir Amin, *L'échange inégal et la loi de la valeur : la fin d'un débat*, Paris : Editions Anthropos-IDEF, 1973.

³² Mark Duffield, *Global Governance and the New Wars (...)*, op. cit..

recoupent bien souvent pour produire une vulgate de la conflictualité, aujourd'hui largement partagée par l'ensemble des agences d'aide.

Une première catégorie met l'accent sur des déterminismes d'ordre culturel opposant certains groupes sociaux les uns aux autres. Ces déterminismes sont le socle des explications de la conflictualité fondées sur des considérations identitaires, de type ethnique ou religieux, et ils trouvent leur conceptualisation la plus connue dans la théorie du « choc des civilisations »³³. Ces causes, qui seraient latentes dans nombre de pays en développement et notamment dans ceux où la construction nationale est la plus récente, ont été largement mises en avant pour expliquer non seulement les conflits en Afrique sub-saharienne (du Liberia au Soudan et du Rwanda à la Casamance) ainsi que dans d'autres pays pauvres (Sri Lanka, Philippines, Aceh), mais également en d'autres régions, plus proches du monde développé, telles que la Yougoslavie, après l'éclatement de la Fédération, ou les petits pays du Sud-Caucase. Sans remettre en question l'existence de ces particularismes ethno-culturels, la valeur explicative des thèses en question pêche parfois par omission, quand elles passent sous silence les causes sous-jacentes, notamment économiques. En outre, et dans bien des cas, les particularismes en question ne deviennent effectivement conflictuels que parce qu'ils sont manipulés. De ce point de vue, la récente crise kenyane en est une claire illustration³⁴.

Une seconde catégorie de causes explicatives s'appuie sur des considérations socio-économiques. On insiste soit sur différentes formes de rareté caractérisant les pays en développement (pauvreté monétaire, faible couverture des besoins essentiels, rupture de l'équilibre entre population rurale et superficie des terres arables) soit, davantage encore, sur l'inégal accès aux richesses entre groupes composant une même société³⁵. Cette catégorie s'est étoffée depuis les travaux de Paul Collier³⁶, qui distinguent les conflits fondés sur des revendications, ou doléances, nées d'un sentiment d'injustice dont pâtit un groupe social (les *grievances*), de ceux qui sont déclenchés par des « entrepreneurs » politico-militaires en quête d'un profit personnel (les *greeds*). Cette école entend prouver que « l'avidité » est aujourd'hui le moteur de la plupart des conflits dans les pays sous-développés, mais ses approximations méthodologiques et son dédain de l'histoire affaiblissent la démonstration.

³³ Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Samuel Huntington, *The Clash of Civilisations and the Remaking of World Order*, London : Touchstone, 1998.

³⁴ Ministère des Affaires Etrangères/CAP (Centre d'analyse et de prévision) : *Crise post-électorale au Kenya*, février 2008.

³⁵ Programme des Nations Unies pour le Développement, « La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités », *Rapport sur le développement humain 2005*, New York, 2006.

³⁶ Paul Collier (et alii), *Breaking the Conflict Trap (...)*, op. cit. ; Paul Collier et Nicholas Sambanis (ed.), *Understanding Civil War Volume 2. Europe, Central Asia, and Other Regions : Evidence and Analysis*, Washington DC : The World Bank, 2005 ; Paul Collier, *The Bottom Billion: Why The Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*, Oxford : Oxford University Press, 2007.

La combinaison de causes d'ordre ethno-culturel et socio-économiques produit des inégalités dites transversales, c'est-à-dire entre groupes identitaires, qu'ils soient ethniques, religieux ou géographiques. Ces inégalités sont généralement tenues pour particulièrement grosses de conflits potentiels. Nombreux sont les exemples, notamment dans la région du continent africain située de part et d'autre de la crête Congo-Nil (Rwanda, Burundi, nord-est de la RDC, Sud-Soudan).

Une troisième catégorie, enfin, met en avant des considérations politiques tenant à la relation au pouvoir, principalement au niveau de l'Etat mais pas exclusivement. Ces considérations, même si effectivement déterminantes dans le déclenchement d'un conflit, sont plutôt considérées comme subordonnées aux deux séries de causes précédentes auxquelles elles donnent un champ d'expression, celui du combat politique, et un objectif, la conquête du pouvoir.

Cette segmentation des causes explicatives de la conflictualité a été parallèlement enrichie par les réflexions de ceux, nombreux, qui travaillent sur la prévision des conflits³⁷. Ils y introduisent des compléments méthodologiques qui, d'une part, permettent de différencier les fondements structurels des événements déclencheurs ou des phénomènes d'accumulation et, d'autre part, incluent les manipulations par des entrepreneurs politiques ou des leaders d'opinion.

Plus largement, la montée des préoccupations sécuritaires de la communauté internationale a conduit à dépasser l'analyse des conflits *stricto sensu* et à redéfinir le champ d'investigation en s'appuyant sur le concept de fragilité.

La « fragilité »

L'emploi de ce concept remonte à une quinzaine d'années, quand il fallut qualifier la dérive somalienne après l'éviction du Président Syad Barré en 1991. Un temps oublié, il est aujourd'hui largement utilisé, à tout le moins lorsqu'il est appliqué aux Etats. Cet engouement a deux origines. A joué en premier la montée des préoccupations sécuritaires, au motif que des pays où l'appareil d'Etat est incapable de contrôler le territoire national et d'y détenir le « monopole de la violence légitime » sont le réceptacle naturel de toutes sortes de trafics, voire du terrorisme. A ce titre, des pays comme le Yémen et l'Afghanistan furent montrés du doigt dès la fin des années 1990. En second lieu, et plus directement en prise avec les questions de développement, il y a ce constat que l'aide ne peut utilement se déployer, ou que les « Objectifs du millénaire pour le développement »³⁸ ne peuvent être visés avec efficacité, sans un minimum de capacité administrative locale. Ces deux approches peuvent d'ailleurs se rejoindre, quand les défaillances de l'administration publique tout à la fois

³⁷ Lavoix Hélène, *Indicateurs et méthodologies de prévision des conflits : Evaluation*, Paris : Agence Française pour le Développement, 2005.

³⁸ Objectifs qui sont, aujourd'hui, le fondement non seulement de la finalité de l'aide mais aussi le socle de son discours d'auto justification institutionnelle.

découragent l'apport d'aide extérieure ou en réduisent l'efficacité et présentent un risque sécuritaire pour le pays lui-même comme pour ses voisins.

S'agissant de l'Etat proprement dit, la définition de la fragilité a un triple contenu. Il s'agit d'abord de l'inefficacité de son action dans la délivrance des services que les populations sont en droit d'attendre de lui, que ces services relèvent du domaine régalien (sécurité des personnes et des biens, contrôle du territoire, exercice de la justice) ou non (santé, éducation, infrastructures publiques). La fragilité vise ensuite la capacité de l'Etat à se reproduire en tant qu'appareil, c'est-à-dire à collecter et à administrer les ressources financières nécessaires pour ce faire ; ce point est de toute première importance pour les bailleurs de l'aide, ne serait-ce que parce qu'ils ont besoin d'un interlocuteur local afin de mettre en place leurs financements souverains. Enfin, la fragilité peut qualifier non pas l'efficacité de l'action de l'Etat sur des points techniques et financiers, mais, dans le champ du politique, des modalités d'accès au pouvoir et des conditions de son exercice. La question est alors celle de sa légitimité. Dans les faits, les théories de la fragilité de l'Etat combinent le plus souvent ces trois dimensions, en pointant une défaillance générale de la gouvernance, concept à géométrie variable et passablement imprécis, mais, de ce fait, fort commode pour qualifier tous types de situations de faiblesse, d'inefficacité, de faillite ou de défaut de légitimité de l'Etat.

De plus en plus largement accepté par la communauté internationale, le concept d'Etat fragile structure dorénavant les analyses et stratégies d'intervention d'un nombre croissant d'acteurs de l'aide. Il présente néanmoins deux limites, d'ailleurs liées entre elles. D'une part, il n'épuise pas la totalité des éléments de fragilité qui peuvent exister dans une société donnée. D'autre part, les interventions de la communauté internationale sont focalisées sur les conséquences de la fragilité et font l'impasse, au moins partiellement, sur le traitement des causes. En dépit de ces imperfections, auxquelles cherche à remédier une approche plus exhaustive de la fragilité³⁹, le concept garde une place centrale dans lesdites stratégies, car il permet de fonder des doctrines d'action qui embrassent simultanément, quoique dans des proportions variables, problématique de sécurité et finalité de développement.

Les doctrines opérationnelles

Aujourd'hui, deux doctrines principales servent de fondement aux interventions de l'aide dans les pays fragiles, instables ou en sortie de conflit. La première est celle du Royaume-Uni, qui a largement inspiré la Banque mondiale. Se voulant purement technique et politiquement neutre, elle met l'accent sur la prévention des conflits en raison du lien explicite entre ces derniers et la pauvreté ou l'état de sous-développement. Elle

³⁹ Jean-Marc Chataigner et François Gaulme, « Agir en faveur des acteurs et des sociétés fragiles (...) », op. cit. ; ainsi que le concept de « situations fragiles » en passe de devenir la nouvelle vulgate produite par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

réconcilie par ce biais les Objectifs du millénaire, qui sont aujourd'hui la référence obligée en matière d'aide, et la construction de la sécurité : « discuter de prévention est dans un sens tout simplement discuter du développement lui-même. Si le conflit et la pauvreté sont intimement liés, alors il est clair qu'une stratégie de développement orientée vers la réduction de la pauvreté réduira les risques de conflit »⁴⁰.

La seconde voie est celle à laquelle fait clairement référence l'aide américaine, à tout le moins celle qui est fournie aux Etats fragiles⁴¹. Politiquement engagée, pragmatique et mue par un intérêt national bien compris, elle met l'accent sur la sécurité des Etats-Unis eux-mêmes, entendue au sens large du terme⁴². En conséquence, elle accorde une forte priorité aux pays qui pourraient menacer cette sécurité et, dans ces pays, à celles des fonctions de l'Etat qui permettent au régime détenant le pouvoir de contrôler le territoire national ainsi que les activités qui s'y déroulent, au besoin par l'emploi de la force. Elle préconise donc de centrer les interventions sur le secteur sécuritaire (forces armées, police, système judiciaire) et, en parallèle, d'appuyer la mise en place d'un système politique calqué sur les démocraties pluralistes occidentales⁴³, supposées plus pacifiques et plus favorables aux Etats-Unis. En conformité avec cette doctrine, le Département d'Etat a récemment renforcé son contrôle sur l'USAID, de telle sorte que les interventions de cette dernière servent mieux les intérêts américains.

De son côté, l'OCDE a édicté une batterie de principes devant guider l'engagement de la communauté internationale dans les Etats fragiles. Fruit d'un consensus largement dominé par les Britanniques et la Banque mondiale, ce corps de doctrine se donne comme objectif « d'aider les réformateurs nationaux à construire des institutions publiques légitimes, efficaces et robustes »⁴⁴. Les plus importants de ces principes sont l'adaptation de l'intervention extérieure au contexte, la nécessité d'avoir une approche en termes de prévention, la place centrale du renforcement de l'Etat, les liens entre le domaine politique, la sécurité et le développement économique et social, ainsi que la nécessité de s'engager sur la longue, voire la très longue durée, sans oublier l'axiome du *do no*

⁴⁰ UK International Development Committee, *Prevention and Post-Conflict Reconstruction*, 1999. Ce document a fondé ce qui est aujourd'hui la doctrine d'intervention du DFID.

⁴¹ Le dispositif d'aide des Etats-Unis a été réformé au début des années 2000. D'un côté, la *Millenium Challenge Corporation* est chargée de dispenser l'aide aux « bons élèves » (système démocratique, libéralisme économique, lutte contre la pauvreté). De l'autre, l'USAID est responsable des pays à problèmes.

⁴² Il en est ainsi, par exemple, de la lutte contre les drogues importées aux Etats-Unis, ce qui vaut à la Colombie de bénéficier d'une importante aide au développement, en accompagnement de l'aide militaire, dans le but d'éradiquer la production de cocaïne.

⁴³ Ce qui ne les empêche pas, pour des raisons opérationnelles, de recourir à des alliés locaux fort peu démocratiques, ainsi qu'on peut le constater en Irak ou en Afghanistan.

⁴⁴ OCDE, *Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires*, avril 2007.

*harm*⁴⁵ (pris toutefois dans une acception institutionnelle étroite). Ce dernier principe, très riche, part du constat que l'aide, du fait de ses montants ou des intérêts et idéologies qu'elle véhicule, n'est pas neutre et qu'elle peut, par inadvertance, jeter de l'huile sur le feu.

Le test de la réalité

Chacune de ces approches présente ses points forts et ses éléments de faiblesse. Parmi ces derniers, et en quelque sorte en facteur commun, existe le triple risque de ne pas agir sur le terrain conformément à ce qui a été décidé au niveau conceptuel, d'appliquer à des situations différentes des *packages* de recettes « passe-partout » et d'être subrepticement guidé par des objectifs propres au pays donateur, qui prennent alors le pas sur ce qu'exigerait la reconstruction ou la consolidation du pays bénéficiaire.

Paradoxalement, les expériences concrètes ne permettent pas aujourd'hui d'attribuer les échecs ou les réussites des interventions aux doctrines qui les structurent ou, au contraire, aux déviations par rapport à ces mêmes doctrines. Pour le dire autrement, la capitalisation des savoirs acquis sur ces interventions n'est pas encore à même d'expliquer les résultats obtenus, satisfaisants ou non, en se référant aux doctrines qui sous-tendent lesdites interventions ou à leur application effective sur le terrain.

⁴⁵ Anderson Mary B., *Do No Harm : How Can Aid Support Peace and War*, Colorado : L. Rienner Publishers, 1999.

Ambitions variables et résultats inégaux

Parce que les agences d'aide, à tout le moins les plus professionnelles d'entre elles, ont fait un effort d'analyse de la conflictualité et de la fragilité, puis se sont dotées de doctrines d'action à vocation opérationnelle, elles sont armées, au moins en théorie, pour définir des stratégies correctement ciblées et leur associer des programmes d'intervention pertinents. Ces programmes, et notamment ceux qui s'appliquent à des situations de sortie de conflit, comprennent un certain nombre de composantes types dont la conjonction est censée balayer la totalité de la problématique.

En réalité, l'efficacité de ces programmes butte sur des difficultés qui peuvent résulter tant de leur contenu lui-même que des modalités de leur mise en œuvre. Ces difficultés expliquent qu'en ce domaine les interventions incontestablement réussies restent rares, et que soient donc plus nombreux les cas en demi-teinte.

Les programmes de sortie de conflit

Le programme type d'intervention en sortie de conflit comporte généralement cinq composantes.

La première de ces composantes, celle qui est vue, souvent à juste titre, comme prioritaire, est la restauration de la sécurité. Cette étape fondatrice relève principalement de la mise en œuvre de moyens militaires, pour faire cesser les affrontements, et diplomatiques afin de construire une solution politique acceptée par les différentes parties en présence. Mais les acteurs de l'aide sont également sollicités, généralement dans un second temps, pour ancrer cette sécurité sur des fondations durables et permettre à l'Etat de se réapproprier le monopole de la violence légitime. Cela passe par des opérations de DDR (désarmement, démobilisation, réintégration) d'une partie des ex-combattants, afin tout à la fois de réduire les effectifs sous les armes, puisque les hostilités ont cessé, de proportionner le coût des forces de sécurité aux capacités budgétaires locales et de favoriser le retour à la vie civile des éléments démobilisés. La restauration de la sécurité s'appuie également sur la mise à niveau ou la réforme du système qui en a la charge, ce qui inclut non seulement l'armée proprement dite, mais aussi la police dans ses différentes composantes, la justice, le

système pénitentiaire ainsi que les modalités de contrôle de l'ensemble par le pouvoir civil.

La seconde composante a pour objectif la relance des activités économiques, souvent mises à mal ou dévoyées par le conflit. Cette relance est généralement indirecte, en ce sens que l'aide ne s'applique pas aux activités productives proprement dites, mais à ce qui en permet l'exercice⁴⁶. A ce titre, sont visées la reconstruction des infrastructures, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie, la remise sur pied du système financier et la restauration de la capacité de l'Etat à définir et à appliquer les politiques économiques qui sont de son ressort.

La troisième composante, qui recoupe les deux précédentes tout en les dépassant, est la réhabilitation de l'appareil d'Etat, en particulier administratif, de façon à lui permettre d'exercer les fonctions qui sont les siennes dans les domaines régaliens, budgétaires et sociaux (santé publique et éducation principalement). Ce qui est ici visé est la gouvernance, prise dans son acception technique et financière. Cette composante a donc pour but de restaurer l'efficacité de l'action de l'Etat.

La quatrième composante, plus délicate et donc parfois omise des programmes de reconstruction, est le volet politique et juridique, c'est-à-dire les voies d'accès au pouvoir et les modalités de son exercice. Cette composante est à géométrie variable et porte sur des questions telles que le type de régime et son ancrage constitutionnel, les relations entre pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, le mode de sélection des gouvernants, le code électoral, les différentes déclinaisons du droit (civil, pénal, commercial, etc.).

La cinquième et dernière composante est moins fermement structurée que les précédentes. Elle a trait à la société civile, concept un peu « fourre-tout » englobant peu ou prou toutes formes d'organisation qui ne relèvent ni de l'appareil d'Etat ni des entreprises économiques. Du fait des mécomptes encourus dans la reconstruction de l'Etat en sortie de conflit ou de sa consolidation lorsqu'il est fragile, mais aussi sans doute en référence inconsciente à la période des ajustements structurels, quand il s'agissait de réduire le domaine d'action public, l'appui au renforcement de la société civile et son utilisation comme vecteur de projets sur financement extérieur figurent au tout premier rang des stratégies de certains bailleurs de fonds. Tel est le cas des coopérations britannique et canadienne, ainsi que de la Banque mondiale, dans le cadre d'opérations dites de développement à la base. Une autre motivation de cet engouement pour la société civile est la volonté de remailler, « en partant du bas », le tissu social mis à mal par les affrontements ou érodé par les causes qui les ont engendrés, lorsque ces causes plongent leurs racines dans le terreau constitutif de la société.

⁴⁶ Cette répugnance à intervenir au moyen de ressources financières concessionnelles dans la sphère de la production est, pour partie, un avatar des programmes d'ajustements structurels libéraux des années 1980 et 1990.

Les raisons de l'échec relatif des programmes

Les difficultés rencontrées sur le terrain sont de deux ordres, selon qu'elles tiennent au contenu même des programmes et aux présupposés qui les fondent, ou aux modalités de leur mise en œuvre.

Des programmes peu adéquats

Il est avéré que les résultats du DDR sont en général décevants, et ce pour plusieurs raisons. La plus évidente est l'absence d'un accord politique stabilisé entre les parties ex-belligérantes ou la défiance vis-à-vis du régime issu des hostilités. Tel est par exemple le cas aujourd'hui de la République démocratique du Congo ou de l'Afghanistan⁴⁷. Dans d'autres cas, comme au Liberia et en Sierra Leone, les écueils sont plutôt d'ordre économique : la question non ou mal résolue est la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile, en particulier par le biais d'un emploi qui leur permette de subvenir à leurs besoins et qui, partant, les détourne de mettre leurs compétences militaires au service d'activités illégales. Cela suppose tout à la fois de leur fournir un « capital » (sous forme matérielle ou de formation professionnelle) et d'agir sur la demande de travail c'est-à-dire, en somme, de soutenir la croissance économique. Ces mécomptes enseignent, *a contrario*, que les expériences de DDR réussies s'appuient le plus souvent sur la conjonction d'une économie en croissance soutenue, productrice d'emplois, et d'un Etat puissant capable d'imposer sa volonté, y compris par la force.

En ce qui concerne les composantes économiques, deux écueils sont généralement rencontrés. Le premier est l'incapacité de l'économie locale à trouver un dynamisme propre, une fois coupée l'assistance extérieure, et interrompus ou réduits les financements publics massifs qui vont avec. De la Bosnie-Herzégovine depuis la fin des années 1990 au Timor Leste après le repli des Nations Unies en 2004, les exemples abondent de ces pays où les équipements et infrastructures ont été remis en état par l'aide extérieure, mais où l'activité économique peine durablement à décoller et à créer emplois et revenus à la hauteur des besoins. Cette absence ou cette insuffisance de « dividendes de la paix » peut produire des frustrations déstabilisantes comme on le constate aujourd'hui au Timor Leste ou en Haïti. Un second écueil tient au développement, pendant le conflit, d'une économie de guerre ou, plus exactement, de plusieurs économies de guerre⁴⁸. Certaines des activités qui lui sont associées sont clairement tournées vers le financement des

⁴⁷ Les médiocres résultats engrangés s'expliquent également en RDC par l'organisation passablement chaotique du processus et, en Afghanistan, par le fait que nombre de « seigneurs de la guerre » ont conservé des milices armées pour sécuriser leurs activités illicites (trafic d'opium et d'héroïne) et, dans le nord du pays, du fait de la montée en puissance de l'insurrection des Taliban.

⁴⁸ Jean-Bernard Véron, *L'aide au développement : évolutions récentes et grands débats*, Paris : Agence Française pour le Développement, juillet 2005.

hostilités⁴⁹, comme dans le cas des diamants dits du sang dans plusieurs guerres civiles récentes en Afrique sub-saharienne ou du coltan en RDC. D'autres sont plus simplement des activités illégales rendues possibles par l'amenuisement des capacités de contrôle et de répression de l'Etat et par l'apparition de zones de non droit ; entre dans cette catégorie tout type de contrebandes et de trafics. D'autres enfin renvoient aux stratégies de survie des populations dont la situation matérielle est précarisée par les hostilités⁵⁰. Or, quelle que soit la catégorie à laquelle se rattache cet ensemble d'activités, ces dernières sont pourvoyeuses d'emplois et productrices de revenus, ce qui signifie que les actions destinées à réduire l'étendue des économies de guerre engendrent potentiellement de la pauvreté, sauf si des activités alternatives suffisamment attractives sont mises en place en quantité suffisante, ce qui est rarement le cas. Le problème se complique encore en raison de la porosité entre ces trois catégories d'activités : un ciblage qui viserait les activités criminelles mais épargnerait celles qui ne le sont pas est donc malaisé. De ce point de vue, la filière pavot-opium-héroïne en Afghanistan, qui contribue pour près de moitié à la formation du produit intérieur brut du pays et fait vivre un paysan afghan sur quatre est emblématique de la complexité du problème⁵¹. Son éradication ne peut résulter, au mieux, que d'une délicate combinaison de mesures de répression, d'interdiction et de substitution, appliquée avec constance et sur une très longue période⁵².

Dans le domaine de la gouvernance, deux difficultés sont fréquemment rencontrées, d'ordre technique ou politique. S'agissant de la finalité de l'action de l'Etat et de son efficacité, les cas sont fréquents d'un dévoiement du fonctionnement des administrations pour servir des intérêts factionnels, et ce d'autant plus que la « réconciliation » entre les ennemis d'hier reste de pure façade. Là encore, l'Afghanistan en fournit une claire illustration, avec un appareil administratif qui sert souvent moins l'Etat central et les dirigeants élus que les patrons de divers fiefs régionaux qui en sont les ministres. Mais on trouverait maints autres exemples sur le continent africain. En ce qui concerne la gouvernance politique, sa réalité pâtit parfois soit du placage d'un modèle importé, de type démocratie pluraliste occidentale qui, répétons-le, peut mal correspondre au « génie » du lieu⁵³, soit d'une application superficielle qui se limite à la tenue d'élections sous la pression de la communauté internationale.

⁴⁹ Voire peuvent être la cause de déclenchement des hostilités ou de leur poursuite (cf. Collier).

⁵⁰ Ce que traduit bien l'expression anglaise de *coping economies*.

⁵¹ Jean-Bernard Véron, *L'aide au développement (...)*, op. cit..

⁵² L'expérience prouve en effet que le traitement des filières de production et de commercialisation de drogues illicites par des moyens principalement répressifs est en général inefficace (cf. la Colombie et la coca) et que les approches où l'offre d'activités alternatives tient une place centrale sont plus efficaces, mais exigent du temps, comme le montrent les exemples, plutôt réussis, de la Thaïlande ou du Pakistan dans leur lutte contre l'opium.

⁵³ Le Burundi en a donné une triste illustration au lendemain des élections de 1993, qui devait mettre un terme à une première guerre civile entre Hutu et Tutsi. Ces élections furent conduites selon les normes des démocraties occidentales, soit

Pour ce qui est enfin des composantes visant la société civile, à fort contenu d'ingénierie sociale, force est de reconnaître que, si elles sont peut-être prometteuses à terme, on en reste encore assez largement à des tâtonnements expérimentaux, avec le risque non négligeable soit d'idéaliser la société civile en question et sa gouvernance soit, là également, de plaquer des normes culturelles ou organisationnelles importées et, de ce fait, inadaptées ou dévoyées par les récipiendaires.

Les faiblesses de méthode

A ces difficultés de fond, qui déjà compliquent singulièrement la tâche de l'aide, s'en ajoutent d'autres qui relèvent plutôt des méthodes ou des moyens. Trois d'entre elles méritent d'être plus particulièrement soulignées.

Et tout d'abord, la confusion ou la contradiction des objectifs poursuivis par la communauté internationale. Cette difficulté tient essentiellement au fait que le concept de « communauté internationale » recouvre en réalité une association de nations et d'acteurs aux intérêts potentiellement contradictoires. De ce point de vue, la lutte contre l'opium en Afghanistan est un bon exemple avec la position initialement ambiguë des Etats-Unis, formellement favorables à cette lutte mais en réalité peu allants, car ils avaient recours à diverses milices comme supplétifs dans leur combat contre les Taliban, milices commandées par des chefs de guerre impliqués dans le trafic de l'opium.

Une seconde difficulté est d'ordre financier, et ce d'un triple point de vue. Les interventions en sortie de conflit sont tout d'abord fort onéreuses, ne serait-ce qu'en raison de l'étendue et de la diversité des programmes qui doivent être mis en œuvre. Ensuite, l'effort de reconstruction doit être soutenu sur la longue durée, car certaines composantes ne sauraient produire des résultats immédiats, et il ne doit donc pas se relâcher devant les premières déconvenues. Enfin, il s'avère nécessaire de moduler cet effort dans le temps entre ces deux bornes opposées que sont d'un côté la nécessité de produire rapidement les « dividendes de la paix » et, de l'autre, les capacités locales d'absorption de l'aide, par hypothèse limitées. Or, du fait de l'affaiblissement de « l'effet CNN », de l'impatience technocratique, ou encore de l'émergence d'autres crises mobilisant l'attention de la communauté internationale, l'apport de ressources colle parfois trop peu, qu'il s'agisse de montant, de durée ou de *timing*, avec ce qui serait nécessaire. Là encore, le cas du Timor Leste montre les dégâts que peut produire un désengagement précipité.

Enfin, le grand nombre des intervenants mobilisés constitue une troisième source de difficultés. Même en laissant de côté les éventuelles divergences d'objectifs entre ces intervenants, leur simple nombre est un problème en soi. Il l'est d'autant plus que ces acteurs, diplomates et militaires, humanitaires et développeurs, opérateurs bilatéraux et

un homme une voix. S'ensuivirent en effet, et très rapidement, l'assassinat du président Ndadaye et la reprise de la guerre civile.

multilatéraux, ont des cultures, des doctrines, des pratiques, des procédures et des rapports au temps différents. Une fois encore, les mécomptes enregistrés par la « communauté internationale » en Afghanistan en sont une triste illustration. En théorie, cette difficulté devrait être résolue par la mise en commun des analyses, la programmation conjointe des stratégies, la coordination des actions, l'harmonisation des modalités de mise en œuvre et la création de Fonds financiers multi-bailleurs. Dans la réalité, on reste souvent loin du compte, en l'absence d'un « pilote » ayant un réel pouvoir de commandement sur l'ensemble des acteurs. Cette absence résulte des faibles capacités de l'Etat du pays récipiendaire et de la quasi-impossibilité de s'entendre sur un acteur extérieur qui assurerait ce pilotage.

Quelques cas d'espèce

Compte tenu tout à la fois de la complexité de la matière traitée, des divergences d'analyse et de doctrine et des problèmes de mise en œuvre, il serait malvenu de s'étonner que les résultats obtenus aient rarement été des succès francs et durables. La reconstruction des pays pauvres frappés par un conflit et la consolidation d'Etats ou de sociétés fragiles ne peuvent pas s'appuyer sur des certitudes scientifiques ; il n'est donc guère étonnant que les résultats obtenus soient souvent décevants et contraires aux prévisions.

A ce jour, le seul cas de réussite d'intervention de la « communauté internationale », apparemment robuste dans la durée, est celui du Mozambique, qui est sorti d'une longue guerre civile en 1992 et qui bénéficie depuis d'une sollicitude qui ne se dément pas. L'intervention extérieure ne saurait toutefois expliquer à elle seule cette réussite. En effet, la fin des hostilités suivit de peu le changement de régime en Union soviétique qui, de ce fait, cessa d'apporter son soutien à Maputo, privant ainsi le pouvoir de tout espoir d'une victoire par les armes. En outre, la rébellion anti-gouvernementale ne disposait pas d'une solide base ethnique⁵⁴ et était portée « à bout de bras » par l'Afrique du Sud et la Rhodésie de Ian Smith. La marche de la première vers un changement politique majeur et la disparition de la seconde affaiblirent ainsi considérablement les capacités militaires de la rébellion. La recherche d'une solution politique devint, de ce fait, incontournable.

Sous l'angle de la pacification et de la restauration de la sécurité, les petits pays issus du démembrement de l'ex-Yougoslavie, les nations d'Amérique centrale⁵⁵ qui furent confrontées à des guerres civiles longues et meurtrières dans les années 1960 à 1990, comme le Guatemala, le

⁵⁴ A la différence de l'Angola, où la rébellion de l'Unita de Jonas Savimbi pouvait s'appuyer sur les Ovimbundu, qui sont une des ethnies les plus importantes du pays. Cette différence explique sans doute pour partie pourquoi la fin des hostilités vint plus tard en Angola.

⁵⁵ Encore que l'on assiste, dans certains des pays de l'isthme américain, au développement d'une forte insécurité criminelle, sous la forme de bandes organisées de type mafieux (cf. les *maras*).

Salvador et le Nicaragua, ou encore la Sierra Leone sont plutôt à inscrire au nombre des réussites. Mais les problèmes économiques et sociaux résiduels et non résolus, qui sont d'ailleurs souvent ceux du sous-développement, n'ont pas tari, tant s'en faut, les sources de fragilité et donc, peut-être, de conflits à venir.

En Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, au Soudan, au Tchad, au Burundi, la situation ne peut être qualifiée, au mieux, que de fluide et d'incertaine. Elle est difficile en Afghanistan et désastreuse en Irak. Quant à Haïti, qui est le lieu depuis le printemps 2004 d'une intervention à composantes multiples où se conjuguent aide massive et intervention militaire d'armées occidentales, relevées ensuite par une force de casques bleus des Nations Unies, il n'est que de rappeler qu'une intervention presque en tous points identique fut menée dix ans plus tôt, avec si peu d'efficacité qu'il a fallu tout recommencer à zéro.

Conclusion

En dépit de ces quelques exemples, qui ne sont guère encourageants, il ne faut certainement pas céder au découragement, mais bien plutôt combiner détermination et modestie. Tel est d'ailleurs plus ou moins le cas de la « communauté internationale » qui, malgré ses erreurs et ses contradictions, ne se décourage pas, multiplie comme jamais auparavant les opérations de stabilisation comportant une forte composante d'aide et vient même de se doter d'une structure spécialisée, la *Peace Building Commission* des Nations unies, pour mieux ordonner les interventions extérieures dans cette phase particulièrement délicate qui suit la fin du conflit.

S'agissant plus particulièrement des acteurs de l'aide, il serait dommage que, sous le coup de la déception, ils en reviennent à leur tropisme techniciste et à leur pusillanimité passée, qui les détournent de ces problématiques complexes. Il leur faut, tout au contraire, considérer que le champ sur lequel ils travaillent, c'est-à-dire les pays sous-développés, est par nature fragile et instable, que ces pays soient effectivement confrontés à une guerre ou non.

Ce qui devrait les conduire, dans la définition de leurs stratégies, dans la sélection des projets qui donnent chair à ces dernières et dans le choix des modalités de leur mise en œuvre, à toujours garder à l'esprit que les sociétés dans et sur lesquelles ils opèrent sont traversées de tensions et grosses de fractures potentiellement conflictuelles. Tel est sans doute le premier pas d'un processus de refondation de l'aide, au terme duquel celle-ci pourrait légitimement ambitionner de contribuer simultanément au développement de ces pays et à leur stabilisation.

Références

- Agence française de développement, Cadre d'intervention transversal « sortie de conflit et Etats fragiles », 2007.
- Amin Samir, *L'échange inégal et la loi de la valeur : la fin d'un débat*, Paris : Editions Anthropos-IDEF, 1973.
- Anderson Mary B., *Do No Harm : How Can Aid Support Peace and War*, Colorado : L. Rienner Publishers, 1999.
- Anderson Mary B., *Do No Harm : Supporting Local Capacities through Aid*, Cambridge, MA: Local Capacities for Peace Project, The Collaborative for Development Action Inc, 1996.
- Annan Kofi, *The Causes of Conflicts and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa*, New York : United Nations, 1998.
- Banegas Richard, *Démocratie, bonne gouvernance : ambiguïtés et limites des conditionnalités politiques de l'aide internationale*, rapport, 4e conférence internationale des Démocraties nouvelles ou rétablies, Cotonou, 2000.
- Banque mondiale, *A Framework for World Bank Involvement in Post-Conflict Reconstruction*, Division de l'environnement et de la politique sociale, Département de l'environnement, Washington, 1997.
- Boutros-Ghali Boutros, *An Agenda for Peace*, New York : United Nations, 1992.
- Châtaigner Jean-Marc et Gaulme François, « Agir en faveur des acteurs et des sociétés fragiles : Pour une vision renouvelée des enjeux de l'aide au développement dans la prévention et la gestion de crises », *document de travail*, n°5, AFD, septembre 2005, p.7-8.
- Collier Paul (et alii), *Breaking the Conflict Trap : Civil Wars and Development Policy*, Oxford and Washington D.C.: Oxford University Press and The World Bank, 2003.
- Collier Paul et Sambanis Nicholas (ed.), *Understanding Civil War Volume 2. Europe, Central Asia, and Other Regions : Evidence and Analysis*, Washington DC : The World Bank, 2005.

- Collier Paul, *The Botton Billion: Why The Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*, Oxford : Oxford University Press, 2007.
- Department For International Development, *Conducting Conflict Assessments : Guidance Notes*, London, 2002.
- Department For International Development, *Fighting Poverty to Build a Safer World: a Strategy for Security and Development*, London, 2005.
- Department For International Development, *Preventing Violent Conflict*, London, 2007
- Direction générale pour la coopération internationale et le développement, *Position de la France sur les Etats fragiles et les situations de fragilité*, Paris, 2007.
- Duffield Mark, *Global Governance and the New Wars : The Merging of Development and Security*, London : Zed Books, 2001.
- Emmanuel Arghiri, *L'échange inégal : essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux*, Paris : F. Maspéro, 1969.
- Fukuyama Francis, *State Building, Governance and World Order in the 21st Century*, London : Profile Books, 2005.
- Galtung Johan, « Twenty Five Years of Peace Research: Ten Challenges and Some responses », *Journal of Peace Research*, Vol. 22, No. 2, 1985, pp. 141-158.
- Grunewald François et De Geoffroy Véronique, *Les dangers et incohérences des approches normatives pour l'aide humanitaire*, Paris : Groupe URD, 2000.
- Haeri Paul et Fromaget Laurent, « Stabiliser autrement. Les équipes provinciales de reconstruction en Afghanistan », *Focus Stratégiques*, Paris : Institut Français des Relations Internationales, janvier 2008.
- Huntington Samuel P., *The Clash of Civilisations and the Remaking of World Order*, London : Touchstone, 1998.
- International Relations and Security Network, *The Evolution of Peacekeeping*, 2006.
- Kaldor Mary, « Pour une sécurité humaine », *Courrier de la Planète*, n° 74, octobre-décembre 2004.
- Kaldor Mary, *New and Old Wars: Organised Violence in a Global Era*, Cambridge : Polity Press, 1999.
- Lavoix Hélène, *Indicateurs et méthodologies de prévision des conflits : Evaluation*, Paris : Agence Française pour le Développement, 2005.

- Marchal Roland et Messiant Christine, « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation : nouvelles réalités et nouveaux paradigmes », *Critique internationale*, n° 18, 2003, pp. 91-112.
- Ministère des Affaires Etrangères/CAP (Centre d'analyse et de prévision du ministère) : Crise post-électorale au Kenya, février 2008.
- Natsios Andrew S., *The Nine Principles of Reconstruction and Development*, US Agency for International Development (USAID), 2005.
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), « L'influence de l'aide dans les situations de conflit violent », *Revue de l'OCDE sur le développement*, n° 2, 2001/3, pp. 103-181.
- OCDE, *Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires*, avril 2007.
- OCDE, *The DAC : Helping Prevent violent Conflict*, Paris, 2001.
- Poulligny Béatrice, « La construction de la paix », *Annuaire Français de Relations Internationales*, vol. 4, 2003, pp. 791-799.
- Programme des Nations Unies pour le Développement, « La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités », *Rapport sur le développement humain 2005*, New York, 2006.
- Rufin Jean-Christophe, *Le piège humanitaire*, Paris : J.-C. Lattès, 1986.
- Sen Amartya, *Repenser les inégalités*, Paris : Seuil, 2000.
- Tadjbakhsh Shahrbanou, « Human Security, Concept and Implication », *Etudes du CERI*, n° 118, septembre 2005.
- The New Partnership for Africa's Development, *Cadre politique de la reconstruction post-conflit en Afrique*, Programme pour la gouvernance, la paix et la sécurité, juin 2005.
- UK International Development Committee, *Prevention and Post-Conflict Reconstruction*, 1999.
- USAID, *Fragile States Strategy*, Washington DC, janvier 2005.
- USAID, *White Paper: US Foreign Aid meeting Challenges of the 21st Century*, Wasington DC, janvier 2004.
- Véron Jean-Bernard (ss dir.), « Sécurité et développement », *Afrique Contemporaine*, n° 218, 2006/2.

- Véron Jean-Bernard, « L'économie de l'opium en Afghanistan et ses implications en terme de développement », *Afrique Contemporaine*, n° 215, 2005/3, pp. 219-241.
- Véron Jean-Bernard, « La délicate mais indispensable implication de l'aide dans les conflits », *Afrique Contemporaine*, n° 109, 2004/1, pp. 51-64.
- Véron Jean-Bernard, *L'aide au développement : évolutions récentes et grands débats*, Paris : Agence Française pour le Développement (AFD), juillet 2005.
- Véron Jean-Bernard, *Rapport sur l'aide au développement : Les défis d'un environnement instable, 2005-2006*, Paris : AFD, 2006.

Informations aux lecteurs

Si vous êtes intéressé(e) par d'autres publications de la collection, veuillez consulter la section « Focus stratégique » sur le site Internet de l'Ifri :

<http://www.ifri.org>

Les derniers numéros publiés de la collection « Focus stratégique » sont :

- Marc Hecker, *Du bon usage de la terreur*, Focus stratégique n°6, Ifri, avril 2008
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_6_Hecker_Terreur.pdf
- Christopher S. Chivvis, *Birth of Athena : The Uncertain Future of European Security and Defense Policy*, Focus stratégique n° 5, Ifri, mars 2008
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_5_Chivvis_PESD.pdf
- Paul Haéri and Laurent Fromaget, *Stabiliser autrement? Les équipes provinciales de reconstruction (PRT) en Afghanistan*, Focus stratégique n° 4, Ifri, janvier 2008
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_4_FromagetHaeri_PRT.pdf
- Etienne de Durand, *L'interarmées aux Etats-Unis : Rivalités bureaucratiques, enjeux opérationnels et idéologie de la jointness*, Focus stratégique n° 3, Ifri, novembre 2007
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_3_deDurand_interarmees.pdf
- Pierre Razoux, *Après l'échec – les réorientations de Tsahal depuis la deuxième guerre du Liban*. Focus stratégique n° 2, Ifri, octobre 2007
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_2_Razoux_Tsahal.pdf
- Philippe Coquet, *Les opérations basées sur les effets*. Focus stratégique n° 1, Ifri, octobre 2007
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_1_Coquet_EBO.pdf